

## Edito

L'actualité a été très riche depuis la parution du précédent numéro de la lettre d'information du CLD il y a tout juste un an : suppression notamment des CDRA par l'exécutif de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes et mise en place par la loi NOTRe d'août 2015 de Conseils de Développement dans toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants (voir articles traitant de ces sujets).

Certains élus ont sans doute considéré un peu rapidement que le CLD, structure créée dans le cadre du CDRA, était également supprimé et n'avait plus lieu d'être associé à la gestion des projets CDRA pour 2016 (révision des projets en fonction de la nouvelle politique de la Région) : notre intervention a permis de rectifier cette situation.

Le CLD existe donc toujours et continue ses réflexions et propositions malgré un budget et un temps salarié divisés par 2 (conséquence également de la nouvelle politique de la Région). Il a pu montrer ces derniers mois, notamment dans le cadre du programme LEADER et dans l'avis qu'il a remis aux élus sur la révision du SCoT, que ses positions et propositions étaient sérieuses et étayées et qu'elles étaient faites dans le souci de l'intérêt général. De nombreux élus du territoire nous ont fait part de leur soutien et de l'intérêt qu'ils portent à nos réflexions qu'ils jugent complémentaires à celles qu'ils font.

Raphaël Gauthier, consultant du cabinet ARGOS ayant accompagné le territoire dans le cadre de l'évaluation du CDRA et de la préparation de la candidature LEADER, était intervenu lors de l'assemblée plénière du CLD de décembre 2014 pour donner son regard sur le CLD. Il avait notamment recommandé au CLD de « *s'affranchir du rôle de partenaire obligatoire pour devenir un acteur incontournable* ». Est-ce que nous avons réussi ? Peut-être pas tout à fait, mais il me semble que nous sommes sur la bonne voie.

**André Mansiaux**  
Président du CLD

## La fin des CDRA

La Région Auvergne Rhône-Alpes a décidé en avril dernier de mettre un terme aux **Contrats de Développement Rhône-Alpes (CDRA)** et de créer les **Contrats d'Aménagement Intercommunal (CAI)**. Les actions prévues pour 2016 sont maintenues, seuls les postes d'animation de la procédure voient leur budget diminuer de moitié pour cette année.

Avec les CAI, la Région prévoit une contractualisation avec les territoires beaucoup plus souple : directement avec les communautés de communes (CC) et pour une durée de 3 ans (5 ans pour les CDRA). L'accompagnement régional portera prioritairement sur des projets d'investissement. L'ingénierie territoriale ne sera plus soutenue dans le cadre de ce nouveau dispositif. Les modalités de fonctionnement devraient être précisées à l'automne.

## LEADER... où en est-on ?

- Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale -

**Le programme LEADER de la Boucle du Rhône en Dauphiné en quelques mots :**

- \* périmètre CC Isle Crémieu et CC Pays des Couleurs, évolution en 2017 avec intégration des Balmes Dauphinoises
- \* 1.45 M€ de fonds européens mobilisés pour les projets locaux pour la période 2014-2020
- \* Validation de la convention en comité de programmation le 20 juin 2016. Passage en commission permanente à la Région Auvergne Rhône-Alpes en septembre 2016.
- \* Programmation des 1ères actions cet automne 2016.

La nature des actions soutenues :

- Identité et promotion du territoire
- Produire durablement
- Structuration des filières agricoles
- Economie de proximité
- Structuration de la filière touristique



**Fonctionnement et gouvernance : Un CLD très impliqué !**

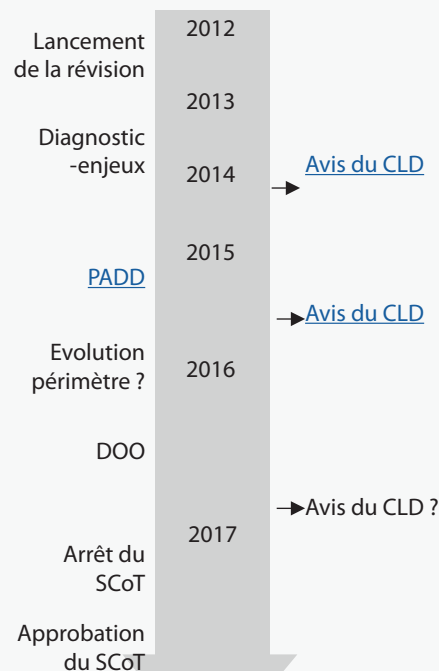
Quatre groupes projets thématiques se sont constitués en automne 2015 pour élaborer le contenu des fiches actions. Un comité restreint composé des 8 référents de ces groupes projets thématiques coordonne le travail avant la présentation en comité de programmation qui gère le programme LEADER. Cet organe décisionnel compte 20 membres, 9 issus du collège public (les élus), 11 issus du collège privé (les socio-professionnels). Parmi ces derniers, 2 membres représentent le CLD : André Mansiaux (vice-président du comité de programmation et référent du groupe projet marketing territorial) et Yvan Gautronneau (référent du groupe projet agriculture, forêt et environnement). Le contenu du programme LEADER est le fruit d'un partenariat public/privé réussi.

## Révision du SCoT : implication du CLD

Les élus du SYMBORD ont décidé, lors du lancement de la révision du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, d'y associer le CLD pour toutes les phases de son élaboration. Le CLD a ainsi formulé un avis sur le diagnostic-enjeux en 2014.

Des échanges réguliers avec les élus en 2015 ont permis au CLD d'émettre un avis sur le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) qui correspond aux orientations politiques des élus. Ce dernier leur a été présenté début 2016. Les échanges avec les élus ont surtout porté sur la mobilité, point principal de divergence, le CLD considérant qu'une place trop importante était donnée au transport routier. Ils ont été appréciés par le plus grand nombre, comme le montre la position de M. GINDRE, vice-président du SYMBORD en charge de la révision du SCoT, qui « *a souligné l'intérêt pour le Syndicat Mixte de s'appuyer sur une structure telle que le CLD qui fait un travail d'analyse intéressant et qui a permis de mettre en avant quelques faiblesses du diagnostic ... Les remarques du CLD font avancer le dossier même s'il y a des points de désaccord* » (extrait du [compte-rendu](#) du Conseil syndical du 4/02/16).

Le CLD devrait maintenant être associé à la préparation du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) qui correspond à la partie prescriptive du SCoT.



# Démarche participative

Le CLD a lancé en 2015 une réflexion sur la démarche participative qui avait un double objectif : réfléchir à l'évolution du rôle du CLD dans la future contractualisation avec la Région (CDRA) et identifier comment faire progresser la participation citoyenne dans l'élaboration des projets sur notre territoire.

Le premier objectif a été rempli avec l'envoi de [propositions du CLD](#) à la Région à l'automne 2015. Le nouvel exécutif de la Région, à qui nous avons renvoyé ces propositions en début d'année, ne semble pas faire une priorité de l'implication des citoyens et de la société civile dans les projets portés par les collectivités.

Un élément nouveau est intervenu en août 2015 avec le vote de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui définit notamment les compétences respectives des régions, départements et intercommunalités. Cette loi prévoit d'étendre la mise en place de conseils de développement (CD) à toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Les communautés de communes (CC) de notre territoire sont concernées par cette mesure.

Dans ce contexte, le groupe de travail du CLD, ouvert aux élus depuis septembre 2015, a décidé de travailler sur 2 thématiques : la mise en place des CD et la mise au point d'outils et de méthode permettant de développer la démarche participative dans les collectivités du territoire.

## Mise en place de CD dans les EPCI de la Boucle du Rhône en Dauphiné



Bien que la loi NOTRe soit relativement précise pour définir le cadre général de la mise en place des CD (champ de ses interventions, possibilité d'auto saisine, type de représentants de la composante, ...), il nous a semblé indispensable d'en préciser certaines modalités pour qu'ils soient une véritable opportunité pour les CC, ceci pour les raisons suivantes :

- L'implication de la société civile peut permettre d'alimenter la réflexion des élus dans les choix qu'ils auront à prendre
- Elle peut permettre une meilleure adhésion à l'identité du territoire, notamment pour la CC des Balcons du Dauphiné qui va être un nouveau territoire

- Elle peut contribuer à lutter contre le désintérêt croissant envers la politique et l'action publique, source notamment d'un taux d'abstention record sur notre territoire lors des dernières élections.

Même si les propositions du CLD peuvent s'appliquer à toutes les communautés de communes du territoire, la réflexion a été menée en partant des 2 CC qui existeront début 2017 : la CC des Balcons du Dauphiné qui résultera de la fusion des CC des Balmes Dauphinoises (CCBD), de l'Isle Crémieu (CCIC) et du Pays des Couleurs (CCPC), et la CC Porte Dauphinoise de Lyon Saint-Exupéry (CCPDLSE) dont le périmètre reste inchangé. La CC des Balcons du Dauphiné aura en effet certaines spécificités (besoin de définir son projet de territoire lié au nouveau périmètre et de construire une identité partagée par ses habitants, CC amenée à porter le projet LEADER qui couvre son périmètre). Les [propositions du groupe de travail](#) ont été validées par le bureau du CLD et viennent d'être transmises fin juin dernier aux présidents des CC.

Elles sont basées sur les orientations suivantes :

- Une représentation significative de citoyens « lambda » au sein des CD, au-delà des représentants de société civile organisée,
- Une forte synergie entre le CLD et l'EPCI pour avoir une efficacité optimum (structure rattachée à l'EPCI, contacts réguliers entre les présidents du CD et de l'EPCI et avec les élus communautaires, utilisation des moyens de communication de l'EPCI, ...),
- Une présence au plus près des habitants par des échanges réguliers,
- Une autonomie dans son organisation et son fonctionnement comme le prévoit la loi.

Le CLD prévoit de communiquer sur ces propositions auprès des élus et des habitants à l'automne prochain suivant des modalités en cours de définition.

## Outils et méthode permettant de développer la démarche participative

L'objectif de cette réflexion en cours qui devrait être finalisée en fin d'année est de faciliter la mise en place d'une démarche/démocratie participative dans les collectivités du territoire. Ces outils/méthode s'adresseront aussi bien aux élus qu'aux citoyens et mettront en évidence les conditions favorables pour ces mises en place ainsi que les pièges à éviter.



**Vous êtes intéressé  
par nos travaux ?  
N'hésitez pas à nous  
contacter !**

### Contact

Claire Delorme, animatrice CLD  
Maison Mestrallet  
19 cours Baron Raverat, 38460 Crémieu  
04 37 06 13 26  
[claire.delorme@symbord.fr](mailto:claire.delorme@symbord.fr)



AUVERGNE - Rhône-Alpes